MOZARTEUM DE FRANCE

PRIX du MOZARTEUM DE FRANCE

XVIe Édition

« Pour la promotion de la recherche musicologique et la valorisation de travaux universitaires »

Règlement - Session 2027

Présentation

Le Prix du MOZARTEUM DE FRANCE contribue à la promotion de la recherche musicologique en la rendant accessible – au-delà du milieu universitaire – à un large public de mélomanes, dont les membres du MOZARTEUM DE FRANCE. Il s'agit donc d'une action de ***vulgarisation*** *et de* ***valorisation*** *de travaux universitaires de haut niveau.*

Le Prix couronne un ***projet de conférence*** *dont le sujet présente un intérêt* ***pour un large public de mélomanes*** *non spécialistes en musicologie. Il est particulièrement tenu compte de la clarté et de la pertinence d'un discours soutenu par des illustrations sonores et visuelles.*

Article 1 : Public concerné

Le Prix est ouvert aux étudiantes et étudiants de tous les établissements français d'enseignement supérieur (Départements « Musique et Musicologie » des universités, Conservatoires ou autres) : doctorants, jeunes docteurs, étudiants de Master 2, âgés au maximum de **30 ans (*i.e.* n'ayant pas encore 30 ans révolus) au 1er janvier 2027**.

Article 2 : Sujet

Le projet de conférence pourra faire appel à toutes les approches disciplinaires liées à la

musicologie (Histoire, Esthétique, Analyse, Sociologie de la musique) et pourra concerner tous les domaines de l'art musical (de la musique ancienne à la musique contemporaine, ethnomusicologie, musiques populaires, etc.)

Article 3 : Inscription

L'inscription est gratuite et le dossier de candidature doit être adressé **avant le samedi 23 janvier 2027**, soit par courrier postal au siège du MOZARTEUM DE FRANCE, 39 bis rue de Marseille F-69007 LYON, soit par internet à l'adresse lemozarteumdefrance@gmail.com

Le dossier doit comprendre :

- un CV avec photo ;
- une copie de Carte Nationale d'Identité ou document équivalent, en cours de validité ;
- un court texte précisant les recherches en cours et le sujet de la thèse pour les doctorants ;
- le plan détaillé (2 pages maximum) d'un projet de conférence d'une durée comprise entre une heure (au moins) et une heure trente (maximum), exemples sonores compris. La conférence est destinée à être prononcée devant un public de mélomanes, non spécialistes et non professionnels de la musique. Le projet devra mentionner autant que possible les éléments d'iconographie et les exemples musicaux proposés.

Pour plus de renseignements, contacter : 04 78 30 81 41.

Article 4 : Sélection des dossiers

Une sélection sera effectuée sur dossier par un jury réunissant au moins cinq personnalités, d'horizons et de spécialités diverses : musicologue, universitaire, directeur de festival, professeur de conservatoire, etc.
Les candidats sélectionnés seront invités à présenter leur projet de conférence devant le jury.
Durée de l'exposé : vingt minutes.
La présentation devra faire ressortir les points essentiels de la conférence avec quelques exemples d'illustrations sonores et visuelles.
Les équipements nécessaires seront mis à la disposition des candidats (chaîne hi-fi, vidéo-projecteur).

L'audition des candidats sélectionnés aura lieu le **jeudi 18 mars 2027** à partir de 14 heures, au siège de la Société de Lecture de Lyon :
39 bis rue de Marseille, 69007 LYON (Tram T1, arrêt : rue de l'Université).

Le nom de la lauréate ou du lauréat sera communiqué à l'issue de la délibération du jury.
Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix.

Article 5 : Montant du prix :

Le montant du prix est fixé à 600 €.

Article 6 : Remise du prix

La lauréate ou le lauréat recevra le prix à l'issue de sa prestation publique (d'une durée d'une heure trente maximum), qui aura lieu le **lundi 26 avril 2027** à 16 h 30.

N.B. Les frais de déplacement de la lauréate ou du lauréat seront pris en charge par le Mozarteum de France.

Article 7 : Composition du jury

Session 2027 :
Présidente du jury : Pierre Saby, Professeur des Universités en retraite (musicologie).
Membres du jury : Yves Jaffrès, Docteur en musicologie, président du Mozarteum de France ; **Violeta Coutaz** (pianiste, pédagogue, conférencière), **Laure Barthel**, harpiste et docteur en musicologie, **Jacques Nouvier**, Coordinateur « Musique classique » du réseau national à RCF Notre-Dame.

Il sera veillé à l'impartialité de tous les membres du jury. Un membre du jury objectivement proche d'un candidat (lien de parenté, direction de recherches, travaux menés en commun) n'aura pas de voix délibérative.
Lors du vote à bulletins secrets, la voix du président du jury compte double, en cas de partage égal des voix.

En lien avec le sujet de la conférence, il pourra être proposé au lauréat de participer à une émission de radio sur RCF Notre-Dame, diffusée sur toute la France et une partie de la Belgique.
S'il accepte, le lauréat sera mis en rapport avec un producteur de cette Radio qui lui donnera tous les renseignements utiles. L'émission sera enregistrée le même jour que la conférence, de 14 h à 15 h, pour diffusion ultérieure. Il s'agit d'un entretien, largement illustré par des extraits sonores.

Article 9 : Convention entre les parties

L'organisation de la conférence du lauréat fera l'objet d'une convention indiquant les obligations de chacune des parties.
Le non-respect de la convention par l'une ou l'autre des parties entraîne automatiquement la rupture de ladite convention.